

PROBLÈME N° 26

RECONNAISSANCE D'UN VILLAGE AU POINT DE VUE DE SON ORGANISATION DÉFENSIVE

Décret sur le service en campagne du 28 mai 1895 : Titre II, art. 16 ; titre XI, art. 110 à 113.

Instruction pratique sur le service de l'infanterie en campagne du 5 septembre 1902, art. 16.

Thème.

Terrain : Longitude 3° 90 — 4° 20 ; latitude 54° 20 — 54° 30.

Dieulouard, 15 juillet, 4 heures soir.

Le chef de bataillon, commandant le 3^e bataillon, au lieutenant René, de la 9^e compagnie.

« L'ennemi est dans la direction de l'ouest et
» du sud-ouest.

» Notre cavalerie couvre sur le front *Bernécourt*—*Villey-Saint-Étienne*.

» Vous irez reconnaître demain, 16 juillet, avec
» votre section, le village de *Rogéville*, au point
» de vue de la résistance qu'on pourrait y faire

» contre un ennemi venant de la direction de l'ouest (1).

» MOTS : *Berthier, Bordeaux.* »

Principes.

1^o Employer une partie de l'effectif à couvrir l'opération en s'établissant en avant-postes aux abords de la localité.

2^o Rapporter au commandement tous les renseignements qui pourront lui permettre de savoir si le village est ou n'est pas défendable.

3^o Donner tous les renseignements utiles de façon à permettre une organisation défensive rapide.

4^o S'adresser au besoin à la municipalité pour obtenir les renseignements nécessaires sur les ressources que l'on peut trouver dans le village (2).

Dispositions préliminaires.

ORDRE VERBAL

donné à la section par le lieutenant René
au reçu de l'ordre ci-dessus :

- « La section sera rassemblée demain à 4 h. 50 du matin pour » opérer une reconnaissance.
- » Les sacs seront laissés au cantonnement.
- » On emportera un repas froid.

- » Les sous-officiers et caporaux seront réunis ce soir à 6 heures » à mon logement. »

Le lieutenant chargé de la reconnaissance étudie avec ses gradés les détails de l'opération à exécuter, la mission ne présentant pas un caractère secret.

(1) Nous n'entrerons pas dans plus de détails, supposant que le lieutenant connaît la situation, et ne traitant la question qu'au point de vue reconnaissance.

(2) Il est de toute évidence qu'en pays ennemi les renseignements donnés par la municipalité devront être sérieusement contrôlés.

Conception.

Aucun renseignement ne signale la proximité de l'ennemi ; il n'y a donc aucune raison pour ne pas se rendre directement à *Rogéville*. Néanmoins on devra prendre les dispositions de sûreté indispensables à une troupe en marche.

A *Rogéville*, on protégera la reconnaissance en se couvrant avec la majeure partie de ses forces dans la direction de l'ouest et du sud-ouest.

Exécution.

ORDRE VERBAL

donné par le lieutenant à la section rassemblée,
avant le départ :

- « L'ennemi est signalé dans la direction de l'ouest et du sud-ouest. »
- » La section a l'ordre d'opérer la reconnaissance de *Rogéville*.
- » Elle va se porter directement sur ce village par le chemin qui passe au sud de *Villers-en-Haye*.
- » *Avant-garde* : 1^{re} escouade sous le commandement du sergent Lucien.
- » *Gros* : Sous le commandement du sergent Paul.
- » *Arrière-garde* : Patrouille fournie par la dernière escouade.
- » Je me tiendrai avec l'avant-garde.
- » Partez. »

L'ennemi n'a pas été signalé pendant la marche.

Quand on arrive à hauteur du premier chemin qui se détache de la route suivie pour aller à *Rogéville*, le lieutenant René oriente tout son monde, détermine des points de repère, indique la direction dangereuse, etc.

Il donne ensuite les ordres verbaux suivants en présence de toute la section :

AU CAPORAL GASTON :

- « Portez-vous avec quatre hommes sur le chemin de terre qui » va de *Rogéville* à *Domèvre-en-Haye* (c'est le deuxième à gauche » dans le village) à environ un kilomètre de *Rogéville*, et vous » vous installerez en petit poste.
- » Vous couvrirez la reconnaissance dans la direction des bois » (ouest). Vous observerez particulièrement un ravin qui se trouve » à la lisière de ces bois et qui a la direction nord-sud.

» En cas d'attaque, vous résisteriez le plus longtemps possible, et vous vous replieriez sur le village. »

AU CAPORAL ANDRÉ :

« Continuez à marcher avec quatre hommes, sur le chemin où nous sommes.

» A environ 1300 mètres d'ici, à peu près à la naissance d'un ravin qui a la direction nord-sud, vous vous installerez en petit poste.

» Vous couvrirez dans la direction des bois qui sont de l'autre côté du chemin de la *Ferme des Quatre-Vents* à *Manonville*. (Voyez sur ma carte.)

» En cas d'attaque, vous résisteriez sur place le plus longtemps possible, et vous vous replieriez sur *Rogéville*. »

AU CAPORAL ROBERT :

« Portez-vous avec quatre hommes à environ 700 mètres au sud du calvaire que vous voyez d'ici ; en d'autres termes, marchez jusqu'à ce calvaire, et, une fois là, faites un à-gauche pour tourner le dos à *Rogéville*.

» Vous vous placerez en petit poste sur le chemin.

» Vous couvrirez dans la direction du sud.

» En cas d'attaque, vous résisteriez sur place le plus longtemps possible, et vous vous replieriez sur le point où nous sommes. »

AU SERGENT LUCIEN :

« Avec le reste des trois escouades, vous vous établirez en position d'attente au calvaire.

» Vous chercherez des emplacements de combat face à l'ouest et au sud. »

AU SERGENT PAUL ET A LA 4^e ESCOUADE :

« Vous vous rendez à la mairie du village et vous resterez à ma disposition pour faire la reconnaissance.

» Vous placerez une sentinelle à l'entrée du village pour rester en communication avec le sergent Lucien. Vous enverrez un homme dans le clocher comme vigie. Vous lui donnerez mes jumelles.

» Vous laisserez deux autres hommes au pied (1) : ils seront spécialement chargés de m'apporter les renseignements. »

(1) L'église est choisie comme étant le point le plus facile à trouver.

A TOUS :

« La reconnaissance terminée, le rassemblement aura lieu en ce point.

» Mots : *Berthier, Bordeaux*.

» Signal du rassemblement : trois coups de sifflet.

» Partez. »

Exécution de la reconnaissance.

Le lieutenant et le sergent Paul se rendent à la mairie pour consulter le cadastre s'il y en a un et s'il n'a pas été détruit.

Le caporal de la 4^e escouade place des hommes aux issues du village ; les autres, rassemblés sur la place de la mairie, sont disponibles pour aider à la reconnaissance.

Nous n'entrerons pas dans le détail de l'opération. Le lieutenant répartit les rôles de façon à diviser le travail et exécute lui-même la reconnaissance sur les points principaux (1). Il relate dans un rapport tous les renseignements qu'il a pu recueillir.

Nous croyons devoir reproduire ce rapport ci-après à titre d'indication, la reconnaissance n'ayant été faite que sur la carte.

Dès qu'il a tous les renseignements nécessaires, le lieutenant donne le signal du rassemblement.

Lorsque la section est rassemblée, s'il y a nécessité, il fait consommer le repas froid ; sinon, la section se porte sur *Dieulouard* dans l'ordre inverse du départ.

RAPPORT ÉCRIT.

(1) Le terrain, dit Clausewitz, exerce son influence à la guerre de trois manières : 1^o comme obstacle au mouvement ; 2^o comme obstacle à la vue ; 3^o comme couvert contre l'action des feux.

RAPPORT ÉCRIT.

N° 1. 104^e RÉGIMENT D'INFANTERIE, 3^e BATAILLON.

Expédié le 16 juillet à 3 heures soir.

Arrivé :

Lieu de départ : *Dieulouard*.

Le lieutenant René, de la 9^e compagnie, au commandant des avant-postes, à *Dieulouard*.

ORDRE REÇU :

« Reconnaître le village de *Rogéville* au point de vue de la résistance qu'on pourrait y faire contre un ennemi venant de l'ouest. »

RÉSULTATS DE LA RECONNAISSANCE (1).

1^o Le village a la forme d'un \leftarrow orienté ouest-est. Il est régulier, c'est-à-dire formé de maisons groupées; le front qui fait face à l'ennemi a environ 500 mètres.

Au nord du village se trouve le cimetière d'où part un ravin qui se dirige vers l'ouest.

Ce ravin étant quelque peu couvert, on ne voit presque rien; il y aurait lieu, pour éviter toute surprise, de le faire surveiller en permanence.

Du clocher de l'église on a des vues assez étendues au-dessus des bois; on découvre le terrain dans la direction de *Tremblecourt*.

2^o Le village commande le terrain jusqu'à environ 800 mètres au nord, à l'ouest et au sud.

Le terrain à l'ouest est coupé par un petit ravin qui est suivi par un chemin de terre allant à *Domèvre-en-Haye*.

3^o A environ 1000 mètres à l'ouest du village, des bois et boqueteaux viennent s'épanouir sur une croupe opposée à celle sur laquelle se trouve *Rogéville*. Un ravin sépare ces deux croupes. Il forme angle mort: un assaillant pourrait s'y rassembler à l'abri des feux.

4^o Le terrain à l'ouest présente un champ de tir semé de clôtures et de haies qui forment obstacle.

5^o Le village est entouré de jardins clôturés par des haies; les maisons n'ont pas d'étage, sauf la mairie et l'auberge qui en ont un; les murs ont une hauteur d'environ 2 mètres, ceux du cimetière ont 2^m,50. Les toitures sont en tuile.

(1) La mission de la section étant une reconnaissance topographique, que le lieutenant fait en personne, il n'y a pas lieu de rendre compte des dispositions prises.

6^o Le groupement des maisons ne permet pas l'établissement de plusieurs lignes de défense à l'intérieur contre une attaque venant de l'ouest; la défense ne pourrait tenir dans la rue qui va de l'église au moulin de *Villers-en-Haye*, car elle serait enveloppée immédiatement.

7^o La plupart des constructions, granges, sont en torchis; quelques maisons en briques: la mairie et l'auberge, entre autres.

8^o Les communications en profondeur, par rapport à la lisière ouest, sont très faciles: les sentes entre les jardins conduisent dans les champs.

9^o Les habitants sont, pour la plupart, des cultivateurs.

L'aubergiste passe pour être braconnier. Il pourrait servir de guide.

On trouverait facilement les outils nécessaires pour organiser défensivement le village: 50 pelles, 40 pioches, 60 bêches, 30 serpes, 25 haches; chez le forgeron, des outils d'art et des fils de fer en quantité suffisante pour compléter l'organisation; de grosses cordes et des bâches dans toutes les fermes.

10^o Il n'y a pas de matières inflammables dans le village. Les granges sont vides, les récoltes n'étant pas encore rentrées.

11^o L'eau existe en abondance. Il y a des puits dans les fermes.

La pompe à incendie est remisee dans un local attenant à la mairie.

12^o Il n'y a ni bureau de poste ni ligne télégraphique.

Lieutenant RENÉ.

(NOTA: Un croquis à grande échelle est joint à ce rapport.)

PROBLÈME N° 27

PATROUILLES DE COMBAT

Règlement sur les manœuvres de l'infanterie du 3 décembre 1904, §§ 257, 290, 291, 295.

Thème.

Terrain : Longitude 3° 90 — 4° ; latitude 54° 10 — 54° 20.

Le 3^e bataillon du régiment est rassemblé (1) en ligne de sections par quatre, à l'ouest du bois *Chazeau*, face à l'est, couvert par des patrouilles qui occupent la lisière est de ce bois.

Ayant reçu du colonel les renseignements sur l'ennemi et sur la mission du bataillon, le commandant donne, à la lisière est du bois *Chazeau*, l'ordre verbal suivant, aux commandants de compagnie et aux chefs de section réunis :

« D'après les renseignements de la cavalerie, l'ennemi occupe
» le bois *Le Prêtre* et le terrain au nord et au sud de ce bois.

» Le 103^e opère à notre droite, le 1^{er} bataillon du 104^e à notre
» gauche.

(1) C'est-à-dire en état de prendre instantanément sa formation de combat, et non pas serré dans un espace minimum.